

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale**

Lundi 15 mars 2021 - 17 h 45

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Date de convocation : 9 mars 2021	
Présents	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, LAFOURCADE (à partir de 17 h 55), LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, J. SEVERAC, SIMÉON, VITET (à partir de 17 h 55) MM. FEDOU, P. SÉVERAC
Procurations	Mme / M. a donné procuration à ... Mme RIPOLL Mathilde Mme LACOSTE Christine
Absent.e excusé.e	/
Présidente	Mme Françoise SIMEON
Secrétaire	Mme Françoise BOBO
Personnel administratif	Mmes MOURAREAU Christine, LIDOS Karine, MOREAU Florence
Ordre du jour	1 - Désignation d'un secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14.12.2020 3 - rapport des orientations budgétaires 4 - convention de bons d'achat 5 - Informations diverses

Mme la Présidente ouvre la séance à 17 h 45, puis procède à l'appel des Membres.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur du CCAS, Mme la Présidente demande à l'Assemblée de désigner un « secrétaire de séance » et propose à Madame Françoise BOBO, qui l'accepte, d'assurer cette fonction pour la présente séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Bobo en qualité de secrétaire de séance		
VOTE	Pour	15
	Contre	/
	Abstention	/

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration

➤ cf. **annexe 1** -procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 14.12.2020

Mme la Présidente propose à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal relatif à la séance du lundi 14 décembre 2020 et demande à cet effet si quelqu'un souhaite émettre des observations.

Mme Bobo précise qu'il ne s'agit pas de remarques, mais seulement l'obtention de réponses quant à ses précédentes demandes concernant :

- . le nombre de bons solidaires distribués par le Conseil Département de la Haute-Garonne.
- . le nombre de bénéficiaires du RSA sur la commune.

Le prochain point à l'ordre du jour relatif au rapport d'orientations budgétaires mentionne une augmentation de 10 % en 2020 du RSA. Aussi, Mme Bobo aurait souhaité avoir connaissance de ces données avant d'en débattre.

Mme la Présidente pense que le CCAS ne possède pas de données concernant les bénéficiaires du RSA.

Mme Bobo ajoute qu'il est surprenant que la commune ne puisse pas les obtenir.

La Responsable du Pôle Social dit que les services administratifs de la Mairie font chaque année une demande de statistiques auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, sur lesquelles apparaissent peut-être les bénéficiaires du RSA.

Concernant les bons solidaires du Département, Mme la Présidente précise qu'elle n'a donc pas de réponse à communiquer à ce sujet.

Mme Bobo rappelle avoir fait la remarque que le CCAS avait moins de demandes d'aides émanant du Département et avait souhaité savoir comment fonctionnait le dispositif de bons solidaires.

Mme la Présidente expose que les interpellations de la commune sur la présence insuffisante des Assistantes Sociales n'a pas été suivie de faits particuliers qui aient généré la présence accrue de ces dernières. Les services du Département, sur cet aspect, sont manifestement insuffisants. Ont-ils beaucoup d'agents en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) ou en télétravail ? Nous ne voyons effectivement pas leur présence sur l'annexe de la Maison des Solidarités, ni auprès des administrés.

- Arrivée de Mmes Lafourcade et Vitet à 17 h 55.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020		
VOTE	Pour	15 /
	Contre	/ /
	Abstention	/ /

3 – Rapport des orientations budgétaires 2021

- cf. annexe 2 – Rapport d'Orientations Budgétaires CCAS 2021

Mme la Présidente présente au Conseil d'Administration les orientations budgétaires au titre de l'année 2021 et l'invite à en débattre, ce en application des dispositions de l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Puis elle propose à l'Assemblée une projection vidéo du résumé du rapport adressé lors de la convocation.

Mme Bobo demande si la présente réunion est enregistrée tout comme le sont celles du Conseil Municipal.

Mme Mourareau, Directrice Générale des Services, le confirme.

Puis Mme la Présidente poursuit.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

Les obligations de transparence ont été renforcées par la loi NOTRe et l'article D2312-3 du CGCT créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui prévoit :

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le président du conseil d'administration, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs.

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

3° A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le CCAS de la commune de Fonsorbes est bien concerné par cette obligation.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

Recul de la croissance

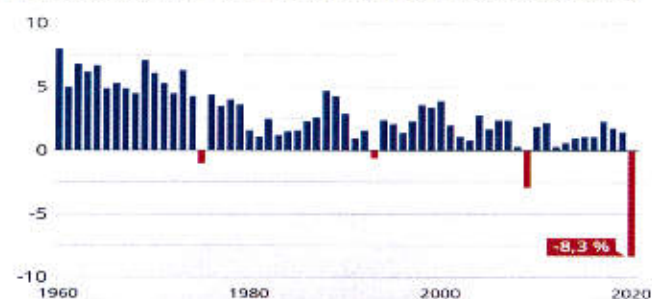
Sous le coup de la pandémie de la Covid-19, l'économie française a subi une récession massive en 2020 avec une chute du produit intérieur brut de 8,3 %, selon la dernière estimation publiée par l'Insee vendredi 29 janvier.

Sur l'ensemble de l'année, la récession est toutefois légèrement moins forte qu'anticipée par l'institut, qui prévoyait un plongeon compris entre 9 % et 10 %. L'économie française a mieux résisté au deuxième confinement, essentiellement pénalisée par la baisse des dépenses de consommation des ménages, alors que l'investissement et le commerce extérieur ont poursuivi leur redressement. Le recul du PIB est de 1,3 % au quatrième trimestre.

Comme l'illustre le graphique qui retrace l'évolution du PIB en France depuis 1960, l'ampleur de la crise économique causée par la pandémie de coronavirus et le confinement est sans commune mesure avec les autres crises survenues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En comparaison, la seconde plus forte baisse annuelle de production économique connue sur cette période correspond à la crise financière mondiale de 2008, qui avait engendré une contraction du PIB de 2,9 % l'année suivante.

Une crise comme aucune autre

Évolution annuelle du PIB en France de 1960 à 2020, en % *



* estimation en date du 29 janvier 2021 pour 2020.
Source : Insee

(Source : www.statista.fr)

Chômage

Section 1.01 *Après 4 années de baisse, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité est reparti à la hausse en 2020. Les chiffres de la fin de l'année sont toutefois meilleurs qu'escomptés malgré le re confinement de novembre.*

En 2020, 265 400 personnes supplémentaires sont inscrites à Pôle emploi sans aucune activité. En France le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 816 700 pour la catégorie A, contre 3 551 300 à la fin de l'année 2019, soit une hausse de 7,5% sur l'ensemble de l'année.

Si l'on prend en compte les catégories B et C (personnes ayant une activité réduite) ce nombre s'établit à 6 006 900, soit une hausse de 4,5% sur un an pour l'ensemble du pays.

Au dernier trimestre, malgré le deuxième confinement, il n'y a pas eu d'afflux de demandeurs d'emploi. L'activité a été moins réduite que lors du premier confinement et le chômage partiel a joué son rôle de bouclier. En novembre, 3,1 millions de salariés étaient ainsi en chômage partiel puis 2,4 millions en décembre. Sur ce seul mois de décembre, le chômage a été stable.

Le mouvement de baisse du nombre de chômeurs enregistré durant les trois derniers mois de l'année concerne toutes les tranches d'âge, mais il s'avère plus marqué chez les moins de 25 ans - 5,2 % en métropole, contre -3,1 % pour les 25-49 ans et -0,5 % chez ceux qui ont au moins plus de 50 ans. Cela malgré les nouvelles restrictions décidées à la fin du mois d'octobre, qui ont impacté commerces et entreprises.

(Source : www.huffingtonpost.fr)

Dettes

Les chiffres sur l'état des finances françaises sont tombés. La dette publique a continué d'enfler au troisième trimestre pour atteindre 116,4% du produit intérieur brut (PIB), soit 2 674,3 milliards d'euros, a indiqué l'INSEE.

La progression de la dette publique ralentit fortement après le pic enregistré au trimestre précédent, notamment du fait d'une hausse de trésorerie de l'Etat et des administrations de sécurité sociale.

La dette publique a ainsi progressé de 36,1 milliards d'euros entre juillet et septembre, soit un rythme proche de celui du troisième trimestre 2019, contre près de 200 milliards d'euros lors du deuxième trimestre 2020.

La dette de l'Etat augmente, elle, de 35,7 milliards d'euros. Mais elle s'accompagne d'une augmentation de sa trésorerie grâce notamment aux primes d'émissions de ce trimestre résultant de conditions d'emprunt très avantageuses.

En parallèle, les dettes des administrations publiques locales augmentent à peine de 0,2 milliard d'euros, tirées par l'endettement des régions, quand la dette des communes a diminué.

(Source : www.francetvinfo.fr)

Pouvoir d'achat et épargne des particuliers

La loi de finances (LOF) pour 2021, fait état d'une chute du pouvoir d'achat des Français de 0,5% cette année. C'est une baisse inédite. Après trois années de hausse (+1,7% en 2017, +1,3% en 2018 et +2,1% en 2019), portées notamment par les ménages, le recul est sensible. Il est lié aux destructions d'emplois, à la baisse d'activité de certains Français qui ont vu leur mission s'arrêter depuis le début du confinement. Avec la prise en charge du chômage partiel qui a coûté 31 milliards d'euros à l'Etat depuis le début de la crise, ces outils de protection des revenus ont été jugés les plus efficaces en Europe. Paradoxalement les ménages français ont épargné 85 milliards d'euros depuis le début de la crise.

C'est une baisse très conjoncturelle, un rebond de 1,5% du pouvoir d'achat est prévu dès 2021. Certains élus déplorent toutefois le faible nombre de mesures consacrées au pouvoir d'achat des ménages dans le budget 2021. Mis à part les aides à la rénovation énergétique ou à l'achat d'un véhicule propre, peu de dispositifs sont prévus pour stimuler la consommation.

(Source : www.leparisien.fr)

Logement

En novembre 2020, la Fondation Abbé Pierre estimait qu'au moins 300 000 hommes, femmes et enfants étaient privés de domicile en France. Parmi eux, 27 000 seraient sans-abri, 180 000 en hébergement généraliste, 100 000 hébergés dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile.

Ce nombre a doublé depuis 2012 et triplé depuis 2001, dates des deux dernières enquêtes Sans-domicile de l'Insee. Même si les modalités du décompte ont évolué, la tendance est certaine et particulièrement inquiétante. D'autant plus qu'elle ne prend que marginalement en compte la fragilisation de pans entiers de la société depuis le début de la crise sanitaire et sociale. Ce constat inquiétant est dressé au terme d'une année 2020 marquée par l'incertitude avec un risque sanitaire toujours présent, l'isolement et le délitement des liens sociaux dus au confinement, la perte de revenus liée au ralentissement de l'activité économique et le chômage qui devient l'horizon de millions d'actifs.

Les sources d'inquiétude apparues dès le début du confinement sont toujours présentes et les signes de fragilisation de très nombreuses personnes se multiplient. C'est ainsi que les demandes d'aide auprès du Secours populaire ont rapidement augmenté de 45 %. De leur côté, les Restos du Cœur enregistrent une explosion de la demande (+45 % en Seine-Saint-Denis, +30 % à Paris), et prévoient d'accueillir plus d'un million de personnes au cours de l'hiver 2020-2021 (contre 875 000 l'an dernier).

Une même évolution est enregistrée du côté des banques alimentaires qui au 30 juin 2020 avaient accueilli 20 % à 25 % de bénéficiaires supplémentaires et qui constatent que la demande augmente à nouveau depuis l'automne. Témoignant déjà de « l'onde de choc » provoquée par la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de près de 10 % durant l'année 2020, passant de 1,9 million à 2,1 millions de personnes, et ce n'est qu'un début puisque l'on attend entre 800 000 et 900 000 chômeurs supplémentaires, dans un pays qui comptait déjà 9,1 millions de pauvres en 2019 (14,5 % de la population).

(Source : www.fondation-abbe-pierre.fr)

II – LE CONTEXTE LOCAL

Emploi

En décembre 2020 sur la commune, le nombre total de demandeurs d'emploi est de 786. En comparaison avec décembre 2019, nous observons une augmentation de ce nombre soit +12,93%. Cette évolution est probablement en lien avec la crise sanitaire que nous traversons encore actuellement.

La ville et plus particulièrement le service emploi s'attachent à faire un accompagnement régulier des demandeurs d'emploi afin d'en réduire leur nombre sur notre territoire.

Pour ce faire plusieurs actions sont menées tout au long de l'année afin d'accompagner ces personnes dans la recherche d'un emploi :

- Forum défi emploi partenariat FONSORBES/SAINT-LYS accueil, renseignement et orientation des demandeurs d'emploi,
- Muretain Agglo affectation des saisonniers sur la commune de FONSORBES,
- Markethon exploration et redynamisation des demandeurs d'emploi face aux employeurs,
- Mission locale contacts réguliers avec les conseillers pour faire un point sur le suivi des jeunes demandeurs d'emploi fonsorbaï.

Logement

En 2020, la collectivité a un parc de 720 logements sociaux dont 16 communaux. La part des logements sociaux représente 13,96% de l'ensemble des logements sur Fonsorbes. En 2019 nous étions à 13,90%. Sur un an, 16 logements sociaux ont été livrés soit 2,27% de plus. De plus la collectivité dispose de 5 logements temporaires.

Au service logement de la commune de Fonsorbes 91 demandes sont toujours en cours dont les 75 demandes de logements déposées en 2020. En 2019 nous avions 110 demandes en cours. Sur un an le nombre de demande a baissé de 17,27%.

Types de logements	Nombre de demandeurs 2020	% sur total des demandes	Comparaison sur l'année précédente
T2	21	23%	-6
T3	31	34%	-7
T4	28	31%	-4
T5	10	11%	-2
T6	1	1%	0
Total	91	100%	-19

Cette gestion du parc locatif est quelque fois difficile en fonction des refus de certains demandeurs en raison d'une demande nouvelle vers des maisons individuelles.

Plusieurs raisons sont évoquées lors du dépôt comme :

- La recherche d'un hébergement,
- La modification de la composition du foyer,
- Les loyers trop élevés dans le parc privé.

La volonté de la collectivité reste inchangée en ce qui concerne la production de logements sociaux, soit comme l'impose le PLU de 30% à 40% sur tous les nouveaux programmes de construction.

Il convient de rappeler que la commune de Fonsorbes est exemptée pour encore 2 ans du dispositif SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbain) relatif aux logements sociaux grâce aux efforts consentis et en raison du déficit de transport en commun vers les bassins d'emplois.

Enfin il conviendra de prendre en compte le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est en cours d'élaboration par Le Muretain Agglo et qui doit être voté en juin 2021. Le PLH va déterminer le nombre de logements dont les logements sociaux à construire dans les 5 ans à venir.

Aides sociales

En 2020, le contexte sanitaire a engendré des difficultés dans certains foyers, le CCAS est venu en aide à ces familles sous plusieurs formes tout au long de l'année :

- Bons alimentaires : 8 026,49 €
- Prise en charge d'une partie de la restauration scolaire : 5 457,76 €
- Dossier CORAFIN : 4 411,23 €

- Coupons activités : 388 €
- Colis pour les aînés : 2 306,14 € (+1920,98 € en 2021)
- Communication par téléphone et par mail,
- Maintien des accueils physiques (écoute et conseils),
- Visites à domicile pour le portage des repas,
- Distribution des masques dans les boîtes aux lettres,
- Faire les courses

Une étude globale sur des nouvelles aides comme l'obtention du permis de conduire est en cours.

III – ANALYSE DE LA SITUATION DU CCAS

a) Section de fonctionnement

• Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (sur la base des CA)								
	2017	2018	2019	2020*	Var entre 2019-2020	2021	Var entre 2020-2021	2022
Charges à caractère général	97 125,61 €	100 484,09 €	135 655,77 €	126 385,53 €	-6,83%	167 455,00 €	32,50%	168 445,00 €
Charges de personnel	256 122,41 €	267 717,12 €	264 242,94 €	268 094,65 €	1,46%	279 550,00 €	4,20%	282 850,00 €
Autres charges de gestion courante	14 890,68 €	9 438,54 €	20 223,52 €	23 640,57 €	16,90%	45 475,00 €	92,36%	45 475,00 €
Charges financières	4 486,00 €	1 620,28 €	5 975,04 €	1 799,47 €	-19,67%	4 500,00 €	-6,24%	3 790,00 €
Charges exceptionnelles	830,00 €	- €	120,00 €	- €	-100,00%	500,00 €		500,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	373 454,70 €	379 260,03 €	426 217,27 €	422 920,22 €	-0,77%	497 280,00 €	17,58%	501 060,00 €

En 2020, les charges à caractère général ont baissé de 6,83%. Cette diminution est due à la crise sanitaire avec l'impossibilité pour le Centre social de maintenir une activité normale et à l'annulation des animations qui auraient dû être faites tout au long de l'année. Cependant cette variation reste raisonnable car nous avons pu constater au niveau de l'évolution du portage des repas une hausse de la demande au cours du 2^{ème} semestre. En effet leur nombre est passé de 5 538 repas en 2019 à 7 408 en 2020.

Pour l'année 2021, nous prévoyons une hausse de ces dépenses principalement due au portage des repas et nous espérons une reprise des manifestations et activités pour l'ensemble des bénéficiaires. En ce qui concerne les charges de personnel, les explications sont détaillées dans le point sur les données financières relatives aux ressources humaines en page 11.

Sur la partie des aides financières en faveur des administrés, nous constatons une augmentation de ces dernières +16,90%. En effet, avec la crise sanitaire, des bons alimentaires ont été distribués pour un montant total de 8 026,49 € soit 33,95% des autres charges de gestion courante. L'enveloppe budgétaire « aides » va être maintenue à l'identique permettant de poursuivre la prise en charge des coupons activités, d'une partie de la restauration scolaire, des dossiers CORAFIN, des sorties scolaires et des bons alimentaires si le besoin en est avéré.

Pour rappel, au dernier conseil d'administration du 15/02/2021, a été votée la mise en place de bons pour les familles des tranches 1 à 3 avec des aides qui vont de 30€ à 80€. Le montant de ce dispositif est évalué à environ 6 000 €.

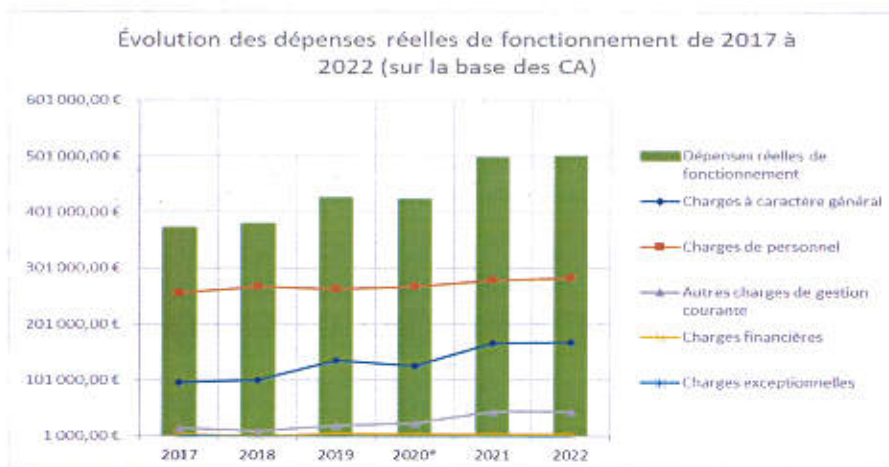


En 2020 beaucoup d'animations ont été annulées pour la période de mars à juillet mais aussi au mois de novembre du fait de la crise sanitaire.

Ont été maintenus quelques ateliers hebdomadaires entre ces deux périodes avec un nombre de participants réduits :

- les ateliers parents enfants pendant les vacances d'automne,
- les repas partages avant spectacle avant le mois de mars,
- l'opération « Octobre Rose » s'est limitée à des ateliers créatifs et une présence sur le marché,
- la semaine bien-être et la semaine bleue ont été annulées ainsi que les ateliers marionnettes, et le spectacle « Dis-moi dix mots ».

D'autres actions ont été mises en place afin de garder le lien avec les adhérents comme les appels Visio, les échanges de mails, et l'envoi des programmes d'activités hebdomadaires depuis le mois de novembre ainsi que des sorties « balades en extérieur » hebdomadaires depuis le mois de juillet. En 2021 une éventuelle reprise se fera en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



• Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (sur la base des CA)								
	2017	2018	2019	2020*	Var entre 2019-2020	2021	Var entre 2020-2021	2022
Atténuation de charges	-€	198,00 €	787,64 €	13,33 €	-98,31%	-€	-100,00%	-€
Produits des services	60 958,97 €	67 669,48 €	79 667,82 €	73 397,62 €	-7,87%	96 000,00 €	30,79%	98 230,00 €
Subventions	360 043,13 €	377 688,72 €	391 306,83 €	398 544,66 €	1,85%	397 600,00 €	-0,24%	398 000,00 €
Autres produits de gestion courante	322,50 €	735,00 €	2 979,38 €	4 107,04 €	37,82%	3 970,00 €	-3,34%	4 000,00 €
Produits exceptionnels	42,65 €	3 267,79 €	7 028,50 €	7 096,85 €	0,97%	500,00 €	-92,95%	500,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	421 367,25 €	449 558,99 €	481 773,77 €	483 159,51 €	0,29%	498 070,00 €	3,09%	500 760,00 €

Pour 2020, les produits des services sont en légère diminution car au cours de l'année les encaissements liés aux manifestations organisées par le CCAS n'ont pas eu lieu à cause de la crise Covid-19. Cependant nous avons toujours les recettes relatives au portage des repas qui correspondent à 72,61% des encaissements.

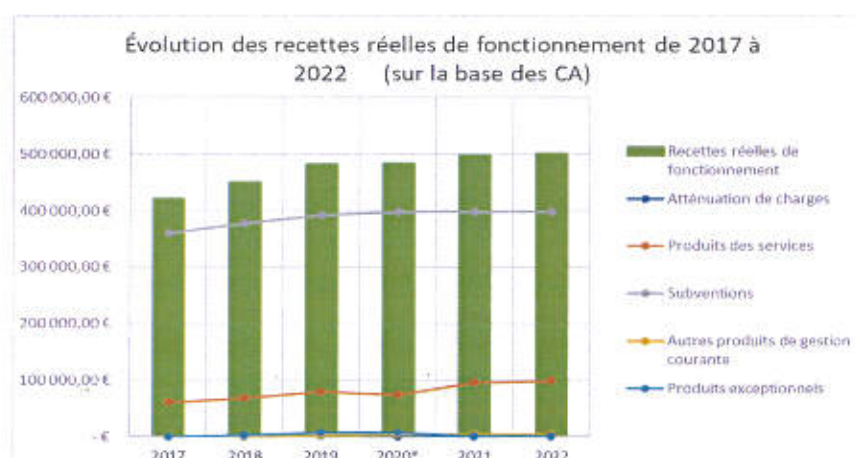
Pour 2021, nous envisageons une hausse des produits des services de 30,79%, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires pour le portage des repas.

En 2020, la subvention de la commune a augmenté de 10 000 € pour atteindre un montant de 320 000 € afin d'augmenter les aides en raison de la crise sanitaire. Ce montant sera maintenu en 2021 et 2022. Il représente 64% des recettes réelles de fonctionnement.

Concernant la CAF et l'Allocation Logement Temporaire les encaissements de 2020 représentent 16% pour atteindre un montant de 78 544,66€. Nous envisageons un maintien de ces sommes sur 2021 et 2022.

Les recettes liées à la location des parcelles sur les jardins partagés continuent d'augmenter en 2020 soit plus 68,11% d'évolution entre 2019 et 2020.

Enfin les produits exceptionnels restent au même niveau que 2019 avec un encaissement en 2020 de la part de l'assurance concernant un dégât des eaux pour un montant de 6 165,16€.



• Données financières relatives aux ressources humaines

- Évolution des charges de personnel



L'évolution de l'année 2020 par rapport à l'année 2019, soit 1% est le reflet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations). Le prévisionnel 2021 prend en compte la mise en place éventuelle des astreintes pour ce service afin d'appliquer un cadre réglementaire aux appels passés aux personnes vulnérables en temps de crise sanitaire ou plan climatique.

- Structure des effectifs

La structure des effectifs reste inchangée pour l'année 2021.

Evolution des effectifs												
	2018			2019			2020			2021		
Cat.	Tit.	ep/tp	non tit.	Tit.	ep/tp	non tit.	Tit.	ep/tp	non tit.	Tit.	ep/tp	non tit.
A	0	0.00	0	1	0.8	0	1	0.8	0	1	0.8	0
B	1	0.80	0	0	0	0	1	0.88	0	1	0.88	0
C	5	4.18	0	5	3.97	0	4	3.09	0	4	3.09	0
Total	6	4.89	0	6	4.77	0	6	4.77	0	6	4.77	0

-Traitement indiciaire et régime indemnitaire

	2020
Traitements indiciaires (fonctionnaires)	111 497 €
Régimes indemnitaires	29 963 €
Bonifications indiciaires	4 515 €
Heures complémentaires et supplémentaires	668 €

-Temps de travail

Conformément à la réglementation, la durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base de 1 607 heures de travail effectif par an, heures supplémentaires non comprises.

b) Section d'investissement

En 2020, les principaux investissements concernent la fin de l'aménagement des locaux du CCAS et l'achat de matériel d'informatique.

Pour 2021, une analyse des besoins sociaux est prévue pour un montant de 18 000 € afin de mieux connaître et appréhender les besoins de nos administrés. Il conviendra de se positionner sur le remplacement du portail ou son automatisation et de la mise en place d'une signalétique. Pour les jardins ouvriers, nous prévoyons l'installation de cabanons pour un montant de 14 200 €.

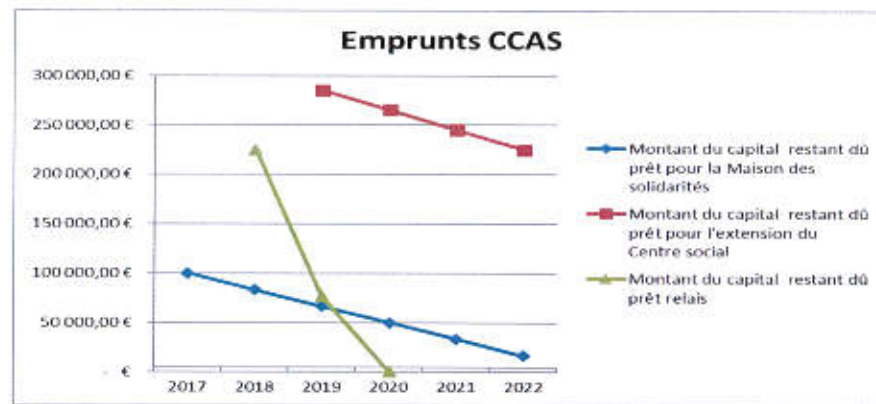
En ce qui concerne les recettes d'investissement pour 2021, elles correspondent principalement au solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 43 165 € et à un excédent de fonctionnement pour 42 100 €.

c) Dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 314 999,96 €, composé de trois emprunts :

- Maison des solidarités de 2008 : 49 999,96 €
- Extension du CCAS de 2019 : 265 000 €
- Prêt relais extension du CCAS de 2019 : soldé en 2020

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 serait de 278 333 € est au 31 décembre 2022 de 241 666 €.



Mme la Présidente ouvre le débat.

Concernant la somme de 18 000 € prévue pour la mise en œuvre de l'Analyse des Besoins Sociaux, Mme Bobo rappelle avoir évoqué le bilan réalisé par le Muretain Agglo et demandé s'il était possible de s'appuyer sur ces données. Est-il vraiment nécessaire de refaire une analyse et de dépenser 18 000 € ?

Mme la Présidente rappelle avoir déjà répondu à ce propos, à savoir qu'un diagnostic a été fait par le Muretain Agglo dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Par définition, il est réalisé sur le territoire au sens large du terme. Cette analyse n'est pas suffisamment fine pour pouvoir s'appuyer dessus en vue d'obtenir les éléments concernant Fonsorbes. Il a donc été jugé utile de lancer une étude spécifique à la commune. L'ABS n'avait pas été lancée sous le mandat précédent, estimant que la somme nécessaire à cette étude était onéreuse. Cependant, on se rend compte au fil des études que la commune a fait réaliser, quels que soient les sujets, que les montants sont relativement élevés dès que l'on s'adresse à un cabinet.

Un cabinet d'étude a l'habitude d'élaborer ce type d'enquête, sait faire, sait aller chercher des éléments, et donnera suffisamment d'arguments pour que le CCAS puisse décider des actions qui seront lancées. Malgré le fait que cette étude soit chère, l'utilité en sera indéniable. Nous avons besoin d'avoir ces éléments que nous n'aurions pas retrouvés sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG.

Mme Bobo demande si le CCAS a interpellé l'Union Départementale des CCAS de Haute-Garonne (UDCCAS 31), organisme disposant de services pour réaliser cette Analyse des Besoins Sociaux.

Mme la Présidente dit qu'en procédant de la sorte, nous ne serions que sur des données très générales, alors que nous avons besoin d'enquêtes réalisées spécifiquement pour Fonsorbes.

Mme Bobo dit que cela est déjà le cas, et que l'UDCCAS 31 travaille peut-être avec un cabinet spécifique.

Mme la Présidente rappelle que ce sont des cabinets qui ont l'habitude de procéder à ce type d'enquête. Elle connaît le cabinet Aster ayant déjà travaillé avec le Muretain Agglo dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT). Ce sont des professionnels qui savent faire et aller chercher des éléments nécessaires pour avoir une analyse la plus pointue possible. Aussi, à le faire, faisons le bien.

Mme Bobo pense qu'il ne faut effectivement pas faire les choses à moitié, et que l'UDCCAS 31 compte des professionnels qui gèrent les CCAS et qui ont peut-être des cabinets à conseiller, moins chers et avec les mêmes résultats.

Mme Lacoste rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe destinée à l'ABS, mais si l'analyse est moins coûteuse, tant mieux. Nous allons commencer par un cahier des charges, puis faire intervenir un cabinet. Nous verrons ce que ce dernier propose dans l'enveloppe que nous nous sommes octroyée, à savoir 18 000 €, l'étude ne pouvant effectivement coûter que 14 000 €.

Mme la Présidente ajoute qu'en conclusion, le CCAS doit continuer à travailler dans le sens où il le fait actuellement, à savoir soutenir et être à la disposition des familles les plus en difficulté et les plus fragiles, qu'il s'agisse à la fois de personnes âgées et isolées, de familles avec enfants scolarisés, et de jeunes puisque l'on se rend compte qu'ils sont très impactés par la crise.

Mme la Présidente précise qu'une réunion de la Commission Permanente va prochainement se tenir quant aux aides qui pourraient être apportées avec le projet d'élargir les aides financières au-delà de ce que le CCAS propose déjà, et dans un cadre budgétaire défini. Concernant les jeunes, ils pourraient notamment être soutenus quant aux frais de permis de conduire. L'Analyse des Besoins Sociaux permettra également de nous aider dans notre réflexion pour mettre en œuvre des actions qui, jusqu'à présent, n'existent pas sur la commune, mais toujours dans un cadre budgétaire contraint.

Mme Bobo apporte ses conclusions, au nom du Groupe « Fonsorbes l'Humain d'abord ».

« Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, elle amène un contexte particulier. La crise en découlant confère au CCAS un rôle majeur dans les mois à venir pour venir amortir auprès de nos citoyens les effets les plus néfastes. Il s'agit d'être dans la continuité et la complémentarité du système de protection social français. Nous voyons qu'il pourrait éviter le pire et, pourtant, certains voudraient le démanteler. Concernant les éléments du contexte national présenté dans le document support de ce débat, nous voudrions amener quelques remarques. L'indicateur du PIB est très dégradé. Il est aujourd'hui inadapté. En effet, il oblige à rester dans une logique de croissance et de consommation contraire aux nécessités de protection de notre planète et de ses ressources naturelles. Une autre logique de consommation et de développement s'avère indispensable. Les éléments du pouvoir d'achat en baisse se caractérisent par une aggravation des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Les mécanismes de régulation mis à mal par la succession des politiques libérales ne sont plus efficaces. Nous devons l'avoir à l'esprit dans la politique d'action sociale communale. Le chômage est en hausse. Le nombre de bénéficiaires du RSA explose. Nous savons aussi que la réforme de l'assurance chômage va entraîner de nombreuses personnes sous le seuil de pauvreté. Nous voyons que malheureusement que notre commune n'est pas épargnée par la hausse du chômage et de la dégradation de la situation chez nos concitoyens. Les réponses de notre collectivité doivent en tenir compte pour les mois à venir. Une des conséquences est la problématique du logement. Notre commune le mesure. Les logements d'urgence sont saturés. Nous découvrons la mise en place du Plan Local d'Habitat pour le territoire du Muretain. Merci de nous préciser ses conséquences pour la commune et les grandes lignes de ce Plan. Comment s'intègre-t-il dans le PLUI ou le PLU. Nous formulons la proposition d'une gestion mutualisée des logements d'urgence au niveau intercommunal. Nous savons que l'action du CCAS est indispensable. Toutefois, il est nécessaire de lui faire prendre une autre dimension à la hauteur des enjeux à venir. Le CCAS doit être plus pilote dans les politiques d'aides. La réactivité, l'intervention, relèvent aujourd'hui des associations caritatives. Nous profitons pour saluer encore une fois leurs actions et le dévouement de leurs bénévoles qui font un travail admirable et ne peuvent souffrir d'aucune critique. Nous saluons les locaux plus adaptés mis à disposition pour certains. Cela passe par une connaissance des publics.

Nous travaillons en ce sens pour faire tomber les préjugés. Il nous paraît plus important et prioritaire à l'étude des besoins dont le coût est excessif. Pour rappel, l'argent des pauvres est marqué par l'incertitude. Il est toujours susceptible de disparaître. Il amène toujours des privations et entraîne un déni de soi et de ses envies en permanence. Voir l'étude de Denis Colombi dans son livre « où va l'argent des pauvres ». Imaginez-vous au 2 du mois après avoir réglé vos frais fixes, de devoir gérer les 28 jours restants avec 80 € par exemple par mois, parfois 0. Nous proposons une formation auprès du personnel et des membres du CCAS avec un travail pour faire prendre conscience de ces notions. Nous pensons aussi que le CCAS doit être étoffé en personnel. Il est actuellement sous-dimensionné pour faire face aux enjeux à venir. Nous devons lui permettre de prendre une autre ampleur. Il est nécessaire d'aller vers les gens. Nous savons que trop de gens qui basculent, n'osent pas. De plus, des accompagnements individuels doivent être associés à des initiatives collectives pour sortir de l'isolement, tant pour soutenir la recherche d'emploi, les démarches, accepter les repas à domicile, surtout que cette crise sanitaire a accentué ce phénomène d'isolement, et laisse nombre des fonsorbaï exsangues. Nous voyons à travers les données chiffrées présentées que des marges de manœuvre existent pour permettre un recrutement. C'est peut-être aussi l'occasion de reprendre notre idée de création de structure de type conciergerie pour plus de solidarité, qui permettrait aussi de créer des emplois, et aussi mettre une navette en place pour les personnes profitant de l'épicerie sociale ainsi que nos aînés. Nous en profitons pour souligner que les recettes des produits des participations des bénéficiaires ont été la partie principale des hausses des budgets du CCAS depuis 2014. Laissons chacun méditer sur cette réalité. Nous rappelons aussi que le changement du portail annoncé peut passer par une installation solaire. Nous avons déjà montré que le coût est abordable. Nous saluons l'octroi des bons d'achat qui, de plus, soutient l'activité de nos commerçants.

Nous soutenons l'étude des aides pour les séjours de vacances. Si ces décisions sont louables, nous voulons en conclusion insister sur l'impératif de donner une autre dimension au CCAS dans une logique fédératrice en aidant le plus grand nombre à relever la tête dans des actions nouvelles et innovantes. Si ce choix est fait, nous participerons activement à leur concrétisation. »

M. Séverac explique qu'il ne veut pas se lancer dans une déclaration de politique générale.

Il souhaite juste donner des informations en ce qui concerne le Programme Local de l'Habitat qui est donc en cours de travail et de discussions au niveau du Muretain Agglo. Il ne va pas s'inscrire dans un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), puisqu'il n'y en a pas au niveau du Muretain. A ce stade, les discussions ont commencé. Concernant le PLH, la mise à jour doit être adoptée d'ici le mois de juin, le Conseil Communautaire devant discuter du projet au mois de mai. Il passera ensuite par les consultations des services de l'Etat pour le rendre opérationnel en septembre. Pour l'heure, deux grands axes sont abordés.

D'une part la répartition territoriale de la construction des logements commune par commune et, à l'intérieur de ces objectifs de construction des logements, des logements sociaux avec pour but de la plupart des communes (24 sur 26), de se rapprocher de l'objectif de la loi SRU. Ceci compte-tenu de l'obligation de 20 % de logements sociaux dans chacune des communes comme Muret et Portet, les autres en étant loin. Fonsorbes dispose d'une situation particulière puisque la commune est dispensée des pénalités de la loi SRU à cause, justement, des difficultés de mobilité et d'accès à l'emploi par rapport à la manière dont elle est desservie. Cela est un premier volet de répartition entre les communes. Pour l'instant, on sait que les propositions de répartitions sont assez conformes à notre PLU local, voté en 2020.

Il y a surtout un deuxième chapitre, peut-être plus intéressant encore. Il s'agit d'un programme d'actions d'une quinzaine de propositions qui doivent intégrer ce PLH, puis déterminer quelle politique sera menée sur l'ensemble du Muretain pour animer cette démarche de Programme Local de l'Habitat. Dès que nous aurons le document suffisamment construit, une information détaillée sera transmise.

Mme Bobo demande ce que l'on appelle « programme d'actions ».

M. Séverac explique qu'il s'agit d'un certain nombre d'actions qui doivent être mises en œuvre dans le cadre de PLH au niveau territorial, du style observatoire d'un certain nombre de choses, telle que l'aide à la rénovation de certains logements. Plusieurs mesures vont être déclinées et proposées. Mais aujourd'hui, cela est loin d'être bien ficelé.

Mme la Présidente souhaite répondre à certaines demandes de Mme Bobo.

Concernant la notion de logement d'urgence intercommunal, Fonsorbes est l'une des communes ayant le plus de logements d'urgence. Si nous mettons ces logements en intercommunalité, il est clair que nous nous retrouverons sans aucun doute dans l'incapacité de répondre aux urgences, déjà qu'il est ici actuellement difficile d'y répondre. Elle pense que cela ne serait pas une bonne idée.

Mme Bobo souhaitait juste l'interpeller sur cela puisque l'on parle toujours de l'intercommunalité. Sa question était posée dans le sens où son groupe n'était pas d'accord pour que Fonsorbes récupère des urgences de Muret sur ses propres logements d'urgence.

Mme la Présidente précise que l'intervention de Mme Bobo n'était pas claire.

D'autre part, pour ce qui concerne les associations caritatives, Mme la Présidente dit qu'elles ne méritent aucune critique. Elle ne voit pas à quoi Mme Bobo fait référence car, présenté ainsi, cela à l'air de vouloir dire qu'à Fonsorbes, les gens ont critiqué les associations caritatives. Loin de là. Nous sommes tous extrêmement impressionnés par le travail fait par les trois associations caritatives dont elle a eu l'occasion de rencontrer les Présidents. Elle dit à Mme Bobo qu'elle connaît parfaitement bien le soutien apporté par la municipalité à ces trois associations. Les locaux qu'elles utilisent sont municipaux. Deux d'entre elles ont bénéficié de locaux récemment aménagés dans lesquels elles sont nettement mieux installées que précédemment. Un véhicule mairie est fourni aux Restos du Cœur lorsqu'il est question d'aller chercher les denrées à la banque alimentaire. Concernant les maraudes de l'Association Sakado, ce sont également des véhicules mairie. Mme la Présidente dit n'avoir pas bien compris la notion de « aucune critique ». Qui critique ?

Mme Bobo explique que ce sont des critiques citées dans un document public. Ce ne sont pas des critiques venant de son groupe, mais de personnes mentionnant « qu'il y en a assez de ces associations caritatives », ou « c'est toujours pour les mêmes ». Ce n'était pas forcément pour ceux qui sont autour de la table.

Mme la Présidente explique qu'il faut que les choses soient clairement dites, car cela laisse des sous-entendus.

D'autre part, Mme la Présidente revient sur la proposition de Mme Bobo d'augmenter le personnel CCAS, tout comme elle l'a déjà demandé pour le personnel mairie. Cela voudrait dire augmenter les impôts. Aujourd'hui, embaucher veut dire dégager des solutions ailleurs. Donc on fait des économies ailleurs pour embaucher du personnel, ou alors on augmente les impôts. Mme la Présidente ne sait pas quelle solution préconise Mme Bobo.

Mme Bobo dit que lorsqu'on observe le budget qui restera, le CCAS peut très bien financer un personnel supplémentaire et il n'y a pas besoin d'augmenter les impôts aujourd'hui.

Puis, concernant les propos de Mme Bobo, à savoir que le budget de fonctionnement est en hausse surtout grâce au fait que dorénavant les bénéficiaires d'activités les payent, Mme la Présidente rappelle à Mme Bobo, laquelle parle régulièrement d'équité, que cela a été mis en place dans ce but. Mme la Présidente lui rappelle qu'à ce moment-là, cette dernière était élue au sein de la majorité municipale et donc pas opposée à cela. L'idée est de faire payer ceux qui le peuvent, donc imposables, rendant gratuites toutes les activités pour les non imposables. C'est de cette façon-là qu'a été géré le budget du CCAS. S'il a été majoré, c'est parce que la commune a augmenté sa subvention passant de 300 000 à 310 000 €, et désormais 320 000 €. Mais ce n'est pas parce que l'on fait payer des repas à des retraités qui le peuvent. Ceux-ci disent « moi je paye, car j'ai les moyens de payer ». Cela s'appelle l'équité et la solidarité.

M. Fedou souhaite à son tour faire une intervention.

« La crise sanitaire de la Covid-19 de 2020 s'est peu à peu transformée en crise économique et sociale. La précarité s'installe dans notre Pays et localement. Malheureusement Fonsorbes n'est pas épargnée. Au quotidien, les quatre associations humanitaires Resto du Cœur, Secours Catholique, Epicerie Sociale et Sakado apportent un soutien humain, alimentaire et vestimentaire à ces familles les plus démunies. Un grand merci pour l'investissement des bénévoles et ainsi qu'à l'ensemble des agents du CCAS. Fonsorbes subi, comme l'ensemble des autres communes, cette crise sociale avec 13 % de demandeurs d'emploi en plus, en un an, et 14 % de bénéficiaires de RSA en un an aussi, sans compter les personnes au chômage partiel. Le parc de logements sociaux s'étoffe petit à petit avec la livraison de nouveaux collectifs et la venue de nouveaux bailleurs sociaux sur la commune. A notre sens, le nombre de logements d'urgence n'est pas assez suffisant pour une commune de 12 500 habitants. Les aides financières ont sensiblement augmenté avec l'apparition de bons alimentaires au printemps 2020, ceci dû à la crise. Nous pouvons aller encore plus loin dans les politiques sociales à mettre en œuvre. Ceci est un choix politique. Notre Groupe demande une remise à plat des aides coupons-sport ainsi que des différentes tranches pour les sorties, et redéfinir les contours du repas des aînés. L'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage des repas risque d'augmenter car la nouvelle tarification apparue lors du marché 2021, ce qui a été travaillé dans une concertation qu'il faut souligner, est une bonne nouvelle pour les fonsorbaïs. Toutefois, nous resterons vigilants sur la qualité de la prestation apportée par ce nouveau fournisseur. Avons-nous une marge de manœuvre sur l'enveloppe financière pour les prochaines années 2021-2022-2023 ? Il vaut mieux prévoir que subir. A ce jour, nous ne savons pas si les différentes activités du CCAS pourront reprendre de façon fréquente compte-tenu de la crise sanitaire, ce qui engendrera probablement des recettes en moins pour le CCAS. Pour la subvention de la commune qui est de 320 000 €, cette ligne a été abondée depuis 2 ans de 10 000 €. Nous pourrions encore aller plus loin et nous, notre Groupe, proposons 350 000 € qui pourraient être pris sur le budget des dépenses imprévues de la commune qui avoisine, pour 2021, 700 000 €. Pareil, ceci est un choix politique. En terme de personnel, une augmentation est apparue de 10 000 € sur la ligne budgétaire pour 4,7 équivalent temps plein, mais vous avez un petit peu répondu précédemment à ma question, pour comprendre à quoi est due cette augmentation. Au niveau des saisonniers qui sont affectés par le Muretain Agglo, est-ce des fonsorbaïs ou pas ? Sur les Lignes Directrices de Gestion qui ont été vues au 14 décembre 2020, une mobilité externe sera demandée par la chargée du CCAS sur la période 2020/2026. Sommes-nous déjà à la recherche d'une remplaçante pour ce poste ?

L'apparition d'une ligne budgétaire de 18 000 € en investissement pour l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) est une très bonne chose tout en sachant que les ABS sont réglementées depuis 1995 et qu'elles sont obligatoires une fois par mandat. Donc, pour identifier les besoins, faire un état des lieux des moyens, et définir les pistes d'actions à améliorer en politiques sociales. Courant 2021, le Conseil Départemental a créé des Maisons de Proximité sur l'ensemble du territoire de Haute-Garonne. Fonsorbes a-t-elle été sollicitée pour accueillir une telle structure ? Merci. »

Mme la Présidente précise que la réponse à la dernière question est « non ». Elle pense que le Conseil Départemental va utiliser les locaux de la trésorerie de Saint-Lys.

M. Fedou dit que c'est qu'il avait cru comprendre.

Mme la Présidente dit alors que M. Fedou a les mêmes informations qu'elle.

Mme Vitet souhaite poser une question par rapport au Plan Local de l'Habitat. Dans le cadre du Plan Climat Energie du Territoire, les économies d'énergie ont été évoquées concernant les bâtiments. On sait que le budget moyen énergie d'une famille de 4 personnes est de 1 500 € annuel. Aussi, dans le cadre du PLH, il semble intéressant de se pencher sur les bâtiments par rapport aux normes et aux économies d'énergie. A cet effet, elle serait reconnaissante que l'on puisse insister dans ce sens-là pour pouvoir, non seulement économiser l'énergie, mais que cela ait un impact tout à fait positif sur le budget des familles.

Mme la Présidente rappelle que, lorsque M. Séverac évoquait précédemment les actions, cela rentre dans la volonté de réhabilitation du parc social. Fonsorbes compte relativement peu de logements dans l'ancien, mais il semble que cela entre aussi dans ce cadre.

Mme Vitet dit que c'est effectivement le parc ancien, mais qu'il faut aussi avoir des exigences sur le neuf. Nous sommes maintenant capables de construire de l'habitat passif.

Mme la Présidente explique que la difficulté pour les bailleurs sociaux, c'est le coût. On sait que la baisse, notamment des Allocations Logement, a eu un impact significatif sur la possibilité d'investir par la suite. Il faut arriver à trouver le juste équilibre. Il faut qu'ils soient en capacité de produire du logement tout en étant, autant que faire se peut, respectueux des normes certes, mais peut-être un petit peu au-delà de façon à générer des coûts moindres en terme de consommation.

Mme Lacoste souhaite donner quelques informations à l'argumentaire de M. Fedou.

Le budget est malgré tout très contraint et donne peu de marge de manœuvre. Concernant les aides précédemment évoquées, elle réunira les membres du CCAS dès que le budget sera voté afin d'étudier de quelle manière le CCAS peut soutenir au mieux sur de nouvelles perspectives, mais également voir comment utiliser les 45 000 € octroyés pour les aides.

M. Fedou remarque que pour l'année 2020, la ligne budgétaire « dépenses imprévues » du budget communal n'a pas été impactée. On aurait pu rebasculer cela un petit peu sur le CCAS, soit un peu plus que 320 000 €.

Mme Lacoste rappelle une fois de plus que, d'une part, l'année 2020 a quand même été exceptionnelle, et que ce budget-là ne serait peut-être pas resté ce qu'il est si l'année s'était déroulée de façon normale. Mais d'un autre côté, et cela est peut-être à discuter, elle se voit mal donner sur une année 350 000 € au CCAS parce qu'il y a une année exceptionnelle qui nous permet de le faire, et de ne pas pouvoir justifier ensuite pourquoi la commune ne redonne plus cette somme. Ce sont quand même de gros montants et il est difficile d'équilibrer un budget. Elle réitère le fait qu'il serait difficile, en 2022, de rebaisser le budget du CCAS.

M. Fedou ne dit pas de rebaisser l'année d'après.

Mme la Présidente rappelle que l'on a bien vu, lors du débat d'orientations budgétaires de la commune, que Fonsorbes restait une commune pauvre avec des budgets qu'il faut maîtriser parce que la volonté de la municipalité est de ne pas augmenter les impôts et de garder l'endettement qui est le nôtre. C'est-à-dire un endettement qui est très au-dessous des 8 ans, et qui seraient les 8 années d'alerte en terme de capacité de désendettement. Fonsorbes est même au-dessous des villes de notre strate. Aussi, l'objectif est de maîtriser tout cela.

Pour ce faire, il faut aussi adapter la subvention qui est faite au CCAS même si, politiquement, et l'on est tous d'accord autour de cette table, nous voulons soutenir au mieux les familles en difficulté parce que cela est dans les gènes de gens de gauche de manière générale. Nous portons cela, tous autour de cette table. Il est hors de question de l'oublier et nous sommes là-dessus extrêmement déterminés.

M. Séverac apporte une réponse à la question posée sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) et le recrutement éventuel. Tel que cela a été évoqué au mois de décembre, ces LDG prennent en compte un certain nombre de prévisions avec beaucoup d'incertitudes, notamment sur les départs à la retraite ou les mobilités demandées possibles pour les agents. Il y a cette possibilité de mobilité parmi les personnels du CCAS, et notamment pour une personne. Mais tant qu'il n'y a pas de confirmation précise, une recherche ne sera pas rapidement lancée pour la remplacer. Cela se fera en temps et en heure quand la question sera posée. C'est le problème pour tout ce qui est prévisionnel et qui pose un certain nombre de possibles, mais rien ne dit que cela se réalisera comme prévu. Vous pouvez cependant être assurés que la collectivité sera extrêmement vigilante pour que, si la mobilité intervient, nous fassions très rapidement la démarche pour recruter et ne pas laisser le CCAS avec les éléments manquants.

M. Fedou ne comprend pas le point abordé concernant les saisonniers.

Mme la Présidente explique que le Muretain Agglo interpelle les 26 communes, généralement courant mars. Il demande si nous avons des jeunes susceptibles d'assurer des travaux saisonniers et disposant de compétences comme par exemple les maîtres-nageurs, des ripeurs et des animateurs.

Mme Bobo, par rapport aux questionnements de Mme la Présidente sur certains points, souhaitait aborder de nouveau la mise en place d'une navette.

Mme la Présidente rappelle que la commune dispose aujourd'hui d'un véhicule publicitaire mis à la disposition de la commune du fait de la participation de certains commerçants locaux, de Saint-Lys et de Sainte-Foy-de-Peyrolières. Ce véhicule peut également servir pour transporter des administrés, mais de façon extrêmement ponctuelle La commune ne va pas mettre en place une navette qui, de façon systématique, va faire le tour de la ville.

L'idée de Mme Bobo était de transporter des bénéficiaires de l'Épicerie Sociale qui habitent loin et qui n'ont pas de moyens, mais également en faveur des aînés qui, par exemple, doivent parfois se rendre sur les activités organisées à Bidot. Aussi, cela pourrait être beaucoup plus facile pour eux.

Mme la Présidente précise que dans ce cadre, le covoiturage est mis en place et qu'à ce jour, le CCAS n'a pas été sollicité pour un transport par la navette.

Mme Bobo dit que peu de monde sait que cette navette peut être mise à disposition.

Mme la Présidente pense que si des aînés ou autres administrés rencontrent une difficulté particulière pour se déplacer, ils savent qu'ils peuvent interpeller le CCAS quelle que soit la difficulté rencontrée au demeurant. Cependant, elle explique n'avoir pas eu connaissance d'une quelconque demande exposant le fait de ne pas pouvoir se déplacer, et donc solliciter un accompagnement.

Mme Lidos précise que le CCAS enregistre des situations au cas par cas, solutionnées par des élus bénévoles. Il est très peu sollicité pour des déplacements dans la commune.

Plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente demande à l'Assemblée d'approuver le fait que le rapport d'orientations budgétaires a été débattu pour 2021.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :		
Approbation de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021		
VOTE	Pour	17
	Contre	/
	Abstention	/

4 – Convention de bons d'achat

➤ cf. annexe 3 – Convention de bons d'achat modifiée

Mme la Présidente donne la parole à Mme Lacoste. Elle rappelle au Conseil d'Administration qu'il avait approuvé, en séance du 15 février 2021, le dispositif d'aide financière aux familles relevant des tranches 1 à 3 de restauration scolaire par l'attribution de bons d'achat à utiliser auprès de commerces alimentaires, vestimentaires et de chaussures.

A partir de là, le CCAS a collecté des données auprès du service scolaire du Muretain Agglo, visant à recueillir le nombre de familles concernées.

Mme Morgan, agent en charge du service économique, s'est rapprochée des commerçants et a eu de très bons retours de ces derniers se disant satisfaits de la démarche. Au 9 avril 2021, elle devrait avoir terminé de faire signer les conventions avec les commerçants concernés.

Mme Lacoste présente à l'Assemblée le format de bon solidaire comportant le montant de 10 €, une photo de la commune, un emplacement pour tamponner la date d'émission du bon valable un an.

Tout devrait donc être terminé pour le 15 avril, afin que la distribution puisse se faire sur la deuxième quinzaine d'avril.

Mme Bobo expose que, le fait que de l'alcool puisse être acheté au travers de ces bons d'achat la dérange. C'est quelque chose d'important. Nous pouvons parfois être confrontés à des personnes rencontrant des problèmes avec l'alcool et qu'il faudrait protéger.

Mme Lacoste dit que des personnes peuvent être malades parce qu'elles mangent du sucre. On ne va pas pour autant les empêcher d'acheter cette denrée. Elle ajoute ne pas savoir qui nous sommes pour dire aux gens ce qu'ils peuvent, ou pas, acheter. C'est un positionnement qu'elle trouve très difficile.

Mme Lemire ne comprend pas la question de Mme Bobo. Effectivement, elle demande qui nous sommes pour dire aux gens ce qu'ils doivent acheter. Quand on se promène dans les rues de Toulouse et qu'on laisse un peu de monnaie à des personnes qui en sollicitent, on ne va pas ensuite leur demander ce qu'elles vont acheter. On ne va pas leur apporter un sandwich parce que l'on ne veut pas qu'elle achète de l'alcool.

Mme Bobo explique que c'est pourtant ce qu'elle fait. Elle demande à la personne ce qu'elle veut et elle va lui acheter.

Mme Lemire précise que Mme Bobo pose alors la question à cette personne de savoir ce qu'elle veut, mais qu'elle n'est pas là pour lui dire « je ne veux pas vous acheter de l'alcool ». Mme Lemire ajoute que si Mme Bobo soustrait l'alcool de la liste de ce que les gens peuvent acheter, cette dernière se pose alors en juge en leur disant de ne pas acheter d'alcool. Elle ne leur demande pas ce qu'ils veulent.

Mme Bobo dit que de toutes façon cela fait des dégâts, et que c'est un problème qui est sévère. Elle pense donc qu'il faut protéger ces personnes. On plaide toujours pour les addictions dont fait partie l'alcool.

Mme Lemire ajoute que le sucre est aussi une addiction.

Mme Bobo dit qu'elle est moins mauvaise.

Mme Lemire explique qu'on ne le sait pas, car les gens peuvent aussi avoir du diabète. On ne pas dire cela.

Mme Bobo rappelle que l'alcool fait énormément de dégâts, surtout familiaux.

Mme Vitet expose qu'elle partage l'avis de Mme Bobo et pense que l'on devrait exclure l'alcool car, car elle a mis en place durant toute son activité professionnelle des actions contre l'alcoolisme. Cela cause tellement de dégâts, non seulement en matière de santé, mais également sociale. C'est une conviction personnelle.

Mme la Présidente rappelle cependant que la valeur des bons est de 10 €. Aussi, lorsqu'un bénéficiaire de bon d'achat se rendra dans un magasin type Carrefour, Intermarché ou Lidl, et effectuera des achats qui généreront une facture de 40 ou 50 € dans laquelle il y aura une bouteille d'alcool, que fera le magasin ? Il dira qu'il ne prend le(s) bon(s) pour 10 ou 20 € car le client a acheté de l'alcool avec ? Comment faire ?

Mme la Présidente dit qu'elle entend bien ce qui vient d'être évoqué et ose espérer que les bénéficiaires de bons d'achat n'achèteront pas de bouteilles d'alcool. Pour autant, si certaines familles servent du Coca Cola matin, midi et soir à leurs enfants, elle trouve cela aussi parfaitement regrettable.

Le CCAS distribue des bons d'achats qui pourront être remis dans des commerces où se vend de l'alcool. Nous espérons que les bénéficiaires n'achèteront pas d'alcool avec et qu'effectivement, cela servira plutôt à acheter la viande qu'ils n'ont pas pu s'offrir depuis plusieurs semaines.

M. Fedou explique qu'il va dans le même sens que Mme Bobo. C'est nous qui posons les règles. Tout un chacun a des tickets restaurant et ce titre de paiement ne porte pas sur tout, mais juste sur une partie de l'alimentaire. Le commerçant fait bien le tri.

Mme la Présidente, en l'occurrence, reprend son exemple. Le bénéficiaire a une facture de 50 € qu'il règle avec 20 € de bons d'achat. L'alcool acheté sera réglé sur les 30 € restants.

Mme Lemire se met à la place de la caissière qui va devoir dire au client qu'elle refuse la vente d'une bouteille d'alcool. Il faut aussi se mettre à la place de ceux qui sont en bout de chaîne. Ce n'est pas le responsable du magasin qui le fera.

Elle trouve que c'est déplacé. Nous ne sommes pas là pour juger de ce qu'achètent les bénéficiaires des bons. Lorsqu'elle fait ses courses, Mme Lemire dit qu'elle voit des clients qui ont beaucoup d'alcool dans leur chariot et qu'en effet, cela n'est pas bien. Mais qui est-elle pour dire « ce n'est pas bien que vous buviez ». Des problèmes sociaux ne vont pas forcément apparaître par la suite, par exemple par rapport à de la violence.

Mme Bobo pense que nous sommes dans l'action publique, dans la répression, et dans l'accompagnement des personnes. Si le bénéficiaire d'un bon de 10 € prend par exemple 2 bouteilles de vin, on se doit quand même de dire que cela ne peut se faire. Cependant, elle comprend que sur 40 € le bénéficiaire paiera, notamment, avec un seul bon de 10 €. On ne pourra rien dire sur le reste du paiement.

Mme la Présidente rappelle que toutes ces questions ne se sont pas posées au printemps.

Mme Bobo ajoute que la consommation d'alcool a fait des dégâts lors du confinement. A un moment donné, il faut faire un choix.

Lorsque Mme Bobo parle d'action publique, M. Séverac lui demande si elle pourrait concevoir que l'Etat dise à ses fonctionnaires « on va vous payer, mais vous ne l'utilisez pas pour l'alcool parce que cela est très mauvais par rapport aux politiques publiques que l'on veut mener ». C'est une question placée sur le thème de la morale qui n'a pas lieu. Chacun a sa liberté pour utiliser le bon solidaire comme il le veut. Il trouve choquant que l'on vienne dire à l'un que l'alcool est très mauvais, à l'autre pour le sucre, et aussi que la consommation de viande est mauvaise pour la planète et pour la santé, et ainsi de suite ... M. Séverac pense qu'il faut faire la différence entre les convictions personnelles, et justement de l'aide apportée à une situation de solidarité par rapport à un besoin de pouvoir d'achat.

Mme Lemire expose que cela voudrait dire que les gens qui ont de l'argent peuvent s'acheter de l'alcool et que ceux qui n'en ont pas ne le peuvent pas.

Mme la Présidente rappelle que ce débat a déjà eu lieu. De plus elle explique que les supermarchés n'ont fait aucun retour mentionnant que les bénéficiaires d'aides alimentaires n'ont acheté que de l'alcool avec les bons. Elle pense que si cela était le cas, nous le saurions.

Aussi, elle propose à l'Assemblée de rester sur ce qui avait été précédemment décidé, et elle ne doute pas que cet argent sera utilisé à des fins autrement plus intéressantes pour les familles, qu'acheter de l'alcool pour le papa ou la maman.

Pour répondre à M. Séverac, Mme Bobo rappelle que tout fonctionnaire a des obligations. Si un fonctionnaire est trouvé alcoolisé sur la voie publique, il est passible de sanction, voire démis de ses fonctions. Il se doit d'être l'exemple.

Mme la Présidente dit que ce n'est pas le sujet.

Au niveau du visuel du bon d'achat solidaire présenté par Mme Lacoste, M. Fedou demande si la liste des commerces apparaîtra au dos.

Mme Lacoste explique que cela n'apparaîtra pas au dos des bons, mais qu'une liste des commerçants sera remise avec les bons car, si jamais l'opération pouvait ou devait se reconduire, nous ne souhaitons pas figer la liste des commerçants. Effectivement, certains peuvent s'ajouter ou d'autres se retirer.

Concernant la convention, Mme la Présidente expose qu'il convient de l'approuver.

Mme Mourareau explique que cette convention a déjà été votée le 15 février, mais qu'au montage du projet, nous nous sommes rendus compte que des points devaient être modifiés. Aussi, les modifications sont les suivantes :

En article 1, il est dit que la convention « s'adresse à tous les commerçants fonsorbaï ». Cela a été remplacé par « elle s'adresse aux commerces Fonsorbaï alimentaires, de vêtements et de chaussures ».

En article 2, il était prévu que les bons d'achat soient nominatifs mais cela n'était pas très pertinent. Effectivement, l'édition s'avérait compliquée. De plus, la convention étant établie pour une durée d'un an, nous ne pourrions pas faire imprimer le nom de nouveaux bénéficiaires au fur et à mesure de la distribution. Il est donc plus simple que cela ne soit pas nominatif et, de plus, il convient de se conformer au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

En article 3, concernant la sécurisation des bons d'achats, les éléments suivants sont rajoutés :

- . une valeur faciale de 10 €
- . la date d'émission du bon
- . le logo du CCAS
- . une bande infalsifiable
- . des bons numérotés.

En article 4, sur les modalités de remboursement des bons d'achat, il conviendra de suivre la procédure suivante :

- ↳ d'établir en fin de mois une facture récapitulative libellée au nom du CCAS (numéro SIRET : 263 103 095 00018) comportant les numéros des bons concernés par le remboursement et le montant total.
- ↳ Déposer sur le portail CHORUS la facture et le RIB selon la procédure disponible sur le site : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

En article 5, pour l'engagement du commerçant, la notion de bon d'achat nominatif est supprimée, conformément à l'article 2.

Puis Mme Lemire souhaite connaître le nombre de commerçants qui ont été démarchés, et combien d'entre eux ont refusé de se conventionner avec le CCAS.

Mme la Présidente dit qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de refus. Mme Morgan, en charge du service « développement économique », est très bien reçue et ajoute que le dispositif est apprécié par l'ensemble des commerçants qui ont été visités. A fortiori, cela ne change rien par rapport au partenariat habituel de Carrefour et Intermarché. Cependant, les plus petits commerçants qui ne comprenant pas pourquoi ils n'étaient pas partenaires de ce dispositif, sont désormais très heureux de l'être.

Mme Lidos précise que 4 commerçants ont déjà accepté le partenariat.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation des modifications apportées à la convention de bons d'achat avec les commerçants fonsorbaï		
VOTE	Pour	17
	Contre	/
	Abstention	/

5 - Informations diverses

Vaccination Covid-19

Mme la Présidente expose qu'à ce jour, 81 administrés sont inscrits sur la liste des personnes souhaitant être accompagnées dans ces démarches. Cependant, les agents du CCAS téléphonent ou essaient d'inscrire les demandeurs sur le site dédié, mais cela est pour l'instant impossible.

Le vendredi 5 mars à 18 h 15, la mairie a reçu un mail de la Préfecture l'informant d'une « Opération de vaccination du week-end des 6 et 7 mars ». Dès le soir même, des appels ont été passés par un certain nombre d'élus auprès des 81 administrés en question, afin de les tenir informés de cette campagne de vaccination, ou de les aider à prendre rendez-vous.

Mme la Présidente explique qu'à sa connaissance, aucune rendez-vous n'a pu être pris puisqu'il n'a pas été possible d'avoir un interlocuteur sur le numéro dédié.

Mme Bobo souhaitait justement revenir sur ce sujet de vaccination. Elle explique avoir reçu le mail beaucoup trop tard.

Mme la Présidente rappelle n'avoir eu ce message qu'à 18 h 15.

Mme Bobo confirme l'avoir eu seulement le lundi, et n'a donc pas pu solliciter ce service pour en faire profiter des personnes souhaitant se faire vacciner.

Mme la Présidente réitère le fait que personne n'a pu solliciter ce service.

Mme Bobo rappelle qu'elle n'a pas été informée de ce week-end de vaccination.

Mme la Présidente dit qu'un certain nombre d'élus ont été informés, et que la liste des administrés en demande de vaccination a été répartie.

Mme Bobo ne doute pas que les 81 personnes ont été appelées. Elle aurait souhaité être informée du mail, même si c'était un peu tard, pour pouvoir en faire profiter les personnes de son entourage et appeler pour elles. Elle pense qu'il faut donner la chance à tout le monde.

Mme la Présidente dit que ce n'est pas pour autant que l'on a ouvert la porte d'un tout petit vaccinodrome qui n'avait que quelques dizaines de vaccins disponibles. Elle regrette d'avoir reçu un communiqué du Préfet un vendredi soir, avertissant la collectivité pour le week-end qui suivait. Cela veut dire que des centaines de vaccins sont arrivés, alors qu'en fait nous étions sur quelques dizaines, nous retrouvant dans la situation habituelle d'être confrontés à des appels sans réponse.

Mme Davila dit que la démarche est de se faire inscrire auprès de son médecin traitant, à condition de rentrer dans le cadre des 75 ans et plus, à la suite de quoi le médecin se met en relation avec le Centre de vaccination de Saint-Lys qui met les demandes en attente. D'autre part, sans passer par le médecin traitant, ledit centre peut occasionnellement prendre des personnes sur liste d'attente, puis les appeler rapidement lorsque des créneaux se libèrent suite à des désistements, et pour éviter que des doses de vaccins soient perdues.

Mme la Présidente explique qu'à ce jour, les médecins traitants, et notamment certains sur Fonsorbes, disposent de doses et appellent leurs patients qu'ils estiment à risque de façon à pouvoir les vacciner. Cela progresse tout doucement.

Mme Bobo confirme que la situation est au ralenti et que, cette semaine, les médecins n'ont pas reçu de doses.

Mme la Présidente dit que l'on peut espérer que des millions de doses vont arriver et que la vaccination sera la plus large possible. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons la chance que le Département, voire la Région, aient un taux d'incidence se trouvant en-deçà du taux d'alerte et qui baisse régulièrement de semaine en semaine. Cela ne veut pas dire pour autant que nous sommes sortis de cette période critique. Il faut rester extrêmement prudents et vigilants. Nous ne nous en sortirons que par une vaccination la plus massive possible. Puisque nous en avons l'opportunité, faisons-nous vacciner.

Jardins familiaux

Concernant la deuxième tranche des jardins familiaux, Mme Bobo rappelle qu'il y a toujours un problème lorsqu'il pleut, à savoir que 2 ou 3 parcelles sont inondées. Elle souhaite donc savoir ce que l'on peut faire pour les jardiniers concernés, dont les récoltes pourrissent. Elle pense que ce n'est pas la peine de se donner du mal pour ne rien obtenir.

Mme Lacoste explique que lorsqu'il pleut et qu'il y a beaucoup d'eau, c'est généralement à cette saison-ci. Il n'y a pas beaucoup de récoltes au printemps. Ceci dit, il s'agit d'un problème qui a été étudié avec M. Canillo pour voir de quelle manière remédier à cela. Plusieurs options ont été étudiées et seront évoquées lors du prochain Comité des Jardins. Les deux propositions sont assez onéreuses et cela va être compliqué car le CCAS a déjà dépensé cette année plus de 10 000 € pour les cabanons. En attendant de pouvoir investir sur ce problème, une option d'attente pourrait être envisagée par la création d'un petit bassin de rétention sur une parcelle du fond. Mme Lacoste réitère le fait que ce problème est à l'étude, quitte à faire déménager les parcelles, mais elle ne pense pas que ce soit une solution.

Mme Bobo remercie Mme Lacoste pour cette réponse.

Questions posées par un groupe d'opposition

Aucune question n'est posée.

.....

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance qui prend fin à 19 h 00.

La Secrétaire de séance,



Françoise BOBO



Mme la Maire,
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON